

**Des nouvelles
des entreprises**

pages 9 et 10

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1773 - 19 juillet 2002 - prix : 1 €

**La rentrée qu'ils
nous préparent...
et celle qu'ils
se préparent**

(p. 3)

**La politique
sécuritaire
du
gouvernement**

p. 5

**Maroc-Espagne
comme au
temps
des colonies**

p. 7



**La chute des Bourses :
Un système irrationnel
qu'on ne peut réformer**

p. 12

Sommaire

Leur société

- P 4 ■ La fermeture de Sangatte
- P 5 ■ La loi sur la sécurité intérieure
- Les moins de 16 ans et la justice : démagogie débridée
- Une nouvelle commission sur l'immunité présidentielle
- P 8 ■ Le Conseil régional Nord Pas-de-Calais et l'indemnité aux licenciés de Mossley
- Grande banlieue : de moins en moins de transports en commun
- P 12 ■ La chute des Bourses

Tribune

- P 4 ■ L'Europe des barbelés

Dans le monde

- P 6/7 ■ États-Unis : brutalités policières contre les Noirs
- Cour pénale internationale : la justice du plus fort
- Espagne : Aznar veut aggraver la précarité
- Îlot Leïla (Maroc) : le droit des colonisateurs
- Israël : la loi sur les ventes de terres.

Dans les entreprises

- P 9 ■ Siemens-Automotive (Toulouse) : grève sur les salaires
- P 10 ■ Sollac (Dunkerque) : l'insécurité au travail
- Cherbourg : le soutien au syndicaliste attaqué en justice
- Revelec (Eure-et-Loir)

Le passé de l'État français

- P 11 ■ Il y a 60 ans : la rafle du Vel'd'Hiv'
- Affaire Audin : la justice continue de couvrir

LE TROU DE LA SÉCU... CREUSÉ PAR LES LICENCIEMENTS ET LES CADEAUX AUX PATRONS

Les prévisions font état d'un déficit de la Sécurité sociale pour l'année 2002 de 2,4 milliards d'euros, après trois années excédentaires. Le ministre de la Santé, Jean-François Mattéi, en a rejeté la responsabilité sur le gouvernement précédent en déclarant qu'il aurait « conduit une politique imprévoyante », laissant à ses successeurs « le soin de payer la facture »... Il s'est même payé le luxe de reprocher au gouvernement Jospin d'avoir utilisé l'argent de la Sécu pour financer les allègements de charges consentis aux patrons dans le cadre du passage aux 35 heures, rappelant que ceux-ci avaient « ponctionné environ 5 milliards d'euros dont la moitié sur l'assurance-maladie ». Et de conclure : « Si on rendait cet argent, nous n'aurions pas le même affichage ».

Très juste ! Mais le ministre n'est pas allé jusqu'à réclamer que les patrons remboursent ces sommes, ce qui aurait été le moindre des choses.

Mattéi fait preuve d'une certaine dose d'hypocrisie en faisant ce genre de déclarations car, en réalité, tous les gouvernements depuis 20 ans et plus, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont tous multiplié baisses et dégrèvements de charges sociales en faveur

du patronat. Cela s'est fait à chaque fois aux dépens du budget de la Sécurité sociale.

Mattéi a par ailleurs déclaré qu'il n'était pas favorable à la « maîtrise comptable » des dépenses de santé inaugurée par Juppé et poursuivie par Jospin car, a-t-il dit, « la croissance des dépenses de Santé est inéluctable en raison du vieillissement de la population, du coût des nouvelles technologies médicales et de la recherche du mieux-être ». Cela veut-il dire qu'il renonce à la politique menée par ses prédécesseurs ? Pas du tout ! Car rien dans les propos ministériels ne concernait les mesures nécessaires pour pallier la misère des hôpitaux où il manque des dizaines de milliers d'ASH, d'aides-soignantes et d'infirmières, sans parler de la pénurie de médecins hospitaliers. C'est en fait tout le système de santé qui est victime du pillage des caisses de Sécurité sociale et de l'État au seul profit des patrons. Et les déclarations démagogiques du ministre de la Santé n'y changeront rien, la même politique ne pouvant produire que les mêmes effets.

Marc RÉMY

ENCORE DE L'ARGENT POUR L'ARMÉE

La préparation du défilé militaire du 14 juillet a offert à Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense nationale, l'occasion de commenter les projets du gouvernement pour les forces armées.

La France qui entend continuer à faire mine de jouer dans la cour des grands a, paraît-il, besoin de quelques moyens supplémentaires. La marine nationale possède déjà deux sous-marins nucléaires. Pas suffisant. Un troisième prendra la mer en 2004 et sera suivi par un quatrième en 2010. Ces coûteux engins seront tous équipés de missiles nucléaires. Et puis, il faut veiller à la

modernisation de l'ensemble des bâtiments. Un grave problème demeurerait cependant. La France pourrait-elle encore longtemps se contenter d'un seul porte-avions, par ailleurs souvent défaillant ? Qu'à cela ne tienne. « *Le plus vite possible* » un second devrait être construit. Tout cela n'est évidemment pas gratuit. Pourtant, Chirac et Raffarin le disent, l'État doit faire des économies et réduire ses dépenses. Ce ne seront pas les vieilles culottes de peau qui vont se serrer la ceinture ni les marchands de canons qui les fournissent.

Alain VALLER

La réfection des ascenseurs :

IL EST URGENT DE NE PAS SE PRESSER !

Après les graves accidents d'ascenseurs survenus ces derniers temps, le ministre de l'Équipement vient de concocter un projet de loi qui sera déposé cet automne. Il devrait imposer aux propriétaires d'avoir un contrat d'entretien-maintenance et les obliger à effectuer les travaux de modernisation nécessaires pour pallier les 17 risques recensés mais dans un délai de 5 à 15 ans ! La CGT du secteur craint, à juste titre, que dans un certain nombre de cas ce ne soit qu'un cadeau, une rente garantie, aux fabricants d'ascenseurs que les locataires paieront en définitive sous forme d'augmentations des charges.

Bien sûr, il est nécessaire de moderniser et d'entretenir le parc des ascenseurs qui se trouvent dans de nombreux HLM vieux de 30, 40 ou 50 ans. Mais s'il y a danger, pourquoi le faire sur un temps aussi long ? Et pourquoi les propriétaires, dont les offices d'HLM, ne devraient-ils pas supporter en totalité la charge financière, eux qui n'ont rien fait pendant des années ?

Et ce ne sont pas seulement les ascenseurs, mais aussi les lignes électriques, les canalisations qui sont bien souvent en mauvais état : d'où les pannes très fréquentes et des accidents inadmissibles.

F.G.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste : http://www.union-communiste.org
E-mail : contact@union-communiste.org

La Société d'Éditions de Lutte ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél : 01 48 43 65 58 est une SARL au capital de 7622,45 € (50000 F), durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage 15400 exemplaires. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n°64995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 15 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, voie aérienne	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Editorial

Editorial des bulletins
d'entreprise du 15 juillet 2002

LA RENTRÉE QU'ILS NOUS PRÉPARENT... OU LA RENTRÉE QU'ILS SE PRÉPARENT ?

■ Dans son intervention télévisée du 14 juillet, Chirac a réaffirmé que la baisse des impôts et des charges sociales était son principal objectif, et que c'est d'après lui un « *choix de survie* » pour « *éviter de nous enfoncer par rapport à nos voisins* ». Par baisse des impôts, il faut entendre, bien sûr, non pas la baisse de la TVA, cet impôt inique qui fait que les plus pauvres se voient voler par l'État près de 20 % de leurs maigres ressources, mais la baisse des impôts sur le revenu, ou des impôts sur les bénéficiaires des sociétés, qui profiteront essentiellement aux plus riches. Quant à justifier ces mesures en prétendant que c'est une nécessité pour ne pas « nous enfoncer », c'est se moquer du monde.

Diminuer les impôts que paient les plus riches, ceux que paient les sociétés, baisser les charges sociales n'ont jamais permis de créer des emplois ni de rendre les entreprises plus compétitives sur le marché mondial. Si les capitalistes voulaient rendre leurs entreprises plus compétitives, il leur suffirait de renoncer à une partie de leurs profits et de vendre moins cher. Mais ce qu'ils veulent, c'est tout le contraire, c'est faire plus de profits, c'est accumuler davantage de richesses. Et toute la politique de Chirac consiste à les aider à atteindre ce but, en dissimulant comme

toujours les décisions qui ne visent qu'à défendre les intérêts des privilégiés sous des phrases creuses sur « *l'intérêt de la France* » et de prétendues nécessités économiques.

Ces cadeaux promis au grand patronat ne seront pas sans conséquences pour les travailleurs, car chaque dégrèvement de charges sociales, c'est moins d'argent pour financer les allocations chômage, la Sécurité sociale, les retraites. Chaque diminution d'impôt dont bénéficient les plus riches, c'est moins d'argent dans les caisses de l'État, c'est-à-dire moins d'argent pour les services publics, pour les transports en commun, les hôpitaux, l'enseignement, la construction de logements sociaux. D'autant que le gouvernement n'entend pas réduire le budget des armées et a déjà annoncé la mise en chantier d'un deuxième porte-avion du type du ruineux *Charles-de-Gaulle*.

Après cela, Chirac peut bien annoncer l'ouverture pour son second mandat de trois grands chantiers, relatifs à la sécurité routière, à la lutte contre le cancer et à l'aide aux handicapés, en se gardant bien de dire comment ils seraient financés. Qui peut croire que ces promesses l'engageront plus que celles concernant la résorption de la « *fracture sociale* » dont il avait tant parlé il y a sept ans.

Quant au fait que Chirac se

soit prononcé pour la mise en place d'une « *structure* » permettant au gouvernement « *d'intervenir massivement pour apporter des solutions lorsqu'il y a des plans sociaux* », certains commentateurs ont voulu y voir l'amorce d'une politique plus sociale. Mais il n'y a là-dedans que des mots. Il n'y a aucun engagement du chef de l'État à limiter, et encore moins à empêcher, les licenciements collectifs qui n'ont jamais été aussi nombreux que ces derniers mois. Si Chirac propose des « solutions », ce sera encore une manière d'aider le grand patronat. Et la seule chose qu'on peut déduire avec certitude de ses propos, c'est qu'il n'envisage pas l'avenir sans une nouvelle série de « plans sociaux ».

En fait, ce que nous a annoncé Chirac est, sous des dehors patelins, une véritable offensive contre le monde du travail. Il pourra se targuer, en menant une telle politique, d'avoir été élu, grâce à la démission de la gauche parlementaire, par plus de 80 % des votants. Mais quelques centaines de milliers de grévistes peuvent peser plus lourd, dans la vie sociale, que des millions d'électeurs. Juppé l'avait appris à ses dépens à l'automne 1995. D'autres pourraient bien l'apprendre en 2002.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

L'EUROPE DES BARBELÉS

En annonçant conjointement vendredi dernier la fermeture prochaine du camp de réfugiés de Sangatte, les ministres de l'intérieur anglais et français ont voulu mettre l'accent sur la "lutte contre l'immigration illégale", dans la droite ligne du sommet des gouvernements européens à Séville, en juin dernier.

Les contrôles de police seront renforcés à Calais. Davantage de barbelés et de nouveaux dispositifs sophistiqués vont être mis en place à l'accès du tunnel sous la Manche. Les réfugiés de Sangatte qui tentent leur chance de passer en Angleterre seront invités à retourner chez eux. De gré... ou de force. Côté britannique, le gouvernement va durcir la législation sur l'immigration et l'asile, d'ici octobre. Il envisage même de mettre en place la carte d'identité obligatoire, document dont la population s'était très bien passé pendant 50 ans mais qui permettrait de réaliser des contrôles systématiques et la chasse aux sans-papiers.

Les quelques centaines d'hommes qui espèrent traverser la Manche et qui, en attendant subissent des conditions inimmensables de vie dans ce centre, ont pour unique tort de vouloir échapper à la misère, à la dictature. Mais ce sont eux que l'État a décidé d'attaquer et de stigmatiser.

Cette démagogie anti-immigrés, est d'autant plus choquante de la part d'États qui sont responsables de la situation de misère, de dictature, de guerres, qui secoue une large partie de la planète.

A Sangatte, de nombreux réfugiés sont afghans. L'Afghanistan a connu le terrible régime taliban, sa dictature. Mais le régime taliban n'était pas un problème pour les grandes puissances. Les Talibans ont eu pendant un certain temps le soutien des États-Unis. Puis il y a eu le 11 septembre et la guerre qui a frappé et qui frappe encore de plein fouet la population. Pas plus tard que le 1^{er} juillet dernier, un bombardement allié provoquait la mort d'une cinquantaine de civils. Ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui à Kaboul, avec la bénédiction des États occidentaux, sont des chefs de guerre qui sont bien loin d'être des démocrates, et dont les idées réactionnaires n'ont souvent rien à envier aux Talibans. L'Afghanistan est ruiné, après des années de

guerre. Mais après avoir dépensé des milliards pour déployer des armées, les grandes puissances ne semblent pas disposées à dépenser le moindre sou pour permettre réellement à ce pays de se développer et se remettre sur pied.

Pourtant, désormais, les réfugiés afghans seront invités à rentrer chez eux, sous prétexte que tout serait réglé depuis la "victoire" des alliés.

Les puissances impérialistes que sont les États-Unis, mais aussi la France ou la Grande Bretagne soutiennent des dictateurs, créent des situations de misère, de guerre. Mais en même temps pas question d'accepter chez elles les populations qu'elles ont plongées dans la détresse. Les gouvernements européens voudraient élever un mur autour de leurs territoires, multiplier les barbelés, les gardes-frontières, les policiers, chasser ceux qui passeraient à travers les mailles du filet. Bien entendu cela ne concerne pas les capitaux et les marchandises !

Cette chasse à l'homme est faite dans un but purement démagogique. En pointant du doigt une population accusée de tous les maux, de la délinquance comme du chômage, ils reprennent ouvertement des thèmes d'un Le Pen. Leur préoccupation, en plus de la chasse aux voix, c'est de cacher les responsables du chômage et des vrais problèmes des travailleurs : car les licenciés qui mettent des salariés à la rue sont des patrons bien français ! Et pendant que Sarkozy fait du battage sécuritaire, s'en prenant aux réfugiés de Sangatte ou aux prostituées étrangères, d'une autre main, le gouvernement prépare une série d'attaques contre nous, nos conditions de vie, nos retraites, et favorise les plus riches dans la société par les baisses d'impôts et allègements de charges.

En traquant une partie des travailleurs immigrés ils réalisent une pression qui se répercute inévitablement sur tous les salariés. Nous n'avons aucun intérêt à rentrer dans ce jeu. Ne perdons pas de vue nos véritables ennemis : le patronat et les politiciens à son service !

*Editorial des bulletins d'entreprise
"l'Étincelle" de la minorité du
lundi 15 juillet 2002*

Convergences Révolutionnaires n° 22 (juillet-août 2002), bimestriel édité par la Fraction
Un dossier : « Actualité du trotskisme ». Des articles : les discriminations à l'embauche contre les émigrés et leurs enfants, le CFDT interlocuteur privilégié du Medef, l'Algérie et les élections boycottées, les responsabilités françaises dans les massacres au Congo-Brazzaville, les syndicats belges contre les travailleurs.
Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 €, de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233 - 75865 Paris Cedex 18 ou
Les Amis de convergences, BP 128 - 75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

LA FERMETURE DE SANGATTE ET LE DURCISSEMENT DES LOIS CONTRE LES RÉFUGIÉS

Nicolas Sarkozy a annoncé que le centre de Sangatte fermerait dans un délai de six mois. Il est par contre resté beaucoup plus évasif sur le sort réservé aux réfugiés qui y sont actuellement hébergés. Il est probable que ceux qui n'accepteront pas le retour « volontaire » seront, d'une manière ou d'une autre, renvoyés dans leur pays, même s'ils y risquent leur vie. Ou ils replongeront, comme bien d'autres, dans la clandestinité.

Dans ce hangar, prévu au départ pour recevoir 700 personnes, vivent aujourd'hui 1500 réfugiés, principalement afghans et kurdes. Il a été ouvert en septembre 1999 ; les autorités françaises espéraient ainsi contrôler plus facilement les immigrants regroupés aux abords du tunnel sous la Manche. Obliger hommes, femmes et enfants à vivre dans un camp de réfugiés semblable à ceux qu'installent les organisations humanitaires dans les pays pauvres ou les régions en guerre, c'est ce qu'ont trouvé de mieux les dirigeants d'un des pays les plus riches du monde. Et ils n'ont vraiment commencé à s'émouvoir de cette situation que lorsque la promiscuité a entraîné des bagarres entre communautés et suscité l'inquiétude du voisinage.

La fermeture du centre, plusieurs fois promise mais toujours repoussée, était d'autant plus à l'ordre du jour que le contrôle des réfugiés s'était rapidement révélé illusoire. Chaque jour, des dizaines d'entre eux tentaient de franchir le tunnel. D'où une tension persistante avec le gouvernement britannique, qui accuse son homologue français d'entretenir « une incitation permanente au passage clandestin vers l'Angleterre ».

Sangatte va donc fermer mais le problème n'en sera pas résolu pour autant. Tout au plus sera-t-il moins visible. Mais ce qui est frappant, c'est que cette décision a été annoncée par Sarkozy et son homologue britannique comme allant de pair avec un durcissement de la législation sur le droit d'asile en Grande-Bretagne, censé décourager les éventuels candidats à l'émigration. Un projet de loi, qui devrait être voté à la mi-octobre, prévoit des reconduites à la frontière plus systématiques pour les demandeurs d'asile politique.

C'est d'ailleurs la tendance dans tous les pays européens. En Autriche, les immigrés doivent désormais maîtriser l'allemand pour avoir un titre de séjour. Ils ont pour cela droit à 100 heures de cours... dont 50 à leur charge. Au Danemark, une loi sur l'immigration a été votée le 31 mai restreignant les catégories de demandeurs d'asile et limitant le regroupement familial lorsqu'un des membres de la famille n'est pas originaire de l'Union Européenne. En Allemagne, une loi promulguée en juin a également limité les possibilités de regroupement familial. Partout les gouvernants, soucieux de flatter les préjugés xénopho-

bes, font adopter des législations de plus en plus restrictives. Cela ne dissuade en rien les habitants des pays où sévissent la misère et la guerre de tenter leur chance. Leurs conditions de vie sont telles que rien ne peut les arrêter, et qu'ils sont prêts à tout pour atteindre les pays riches d'Europe occidentale. Mais cela rend leur existence plus difficile, les oblige à rester dans la clandestinité, ne leur laisse souvent pas d'autre choix que de se soumettre aux employeurs véreux ou aux mafias qui bâtissent leur richesse sur l'insécurité imposée aux immigrés sans papiers.

Cela est d'autant plus révoltant que ces pays vers lesquels les dirigeants de France, de Grande-Bretagne ou d'ailleurs voudraient renvoyer ces réfugiés, sont soumis à la misère, aux guerres et à l'insécurité... dont les grandes puissances sont les principales responsables.

Daniel MESCLA

LES FAVEURS RÉSERVÉES DE L'AMNISTIE

Le Canard enchaîné a révélé qu'un article de la loi d'amnistie s'adressait aux sportifs de haut niveau ayant brillé par leurs résultats sportifs. Or cela correspond exactement au cas de David Douillet, champion de judo, ami et protégé de la famille Chirac, qui a des problèmes avec la justice pour avoir mis son entreprise en faillite, en récupérant quelques dizaines de millions au passage.

Le président, le gouvernement et les députés sont décidés à être intraitables avec les délinquants, à l'exception des amis du président ; c'est bien normal, entre larrons en foire, on se comprend si bien.

Au sommaire de Lutte de Classe n° 66 (été 2002)

France

Président plébiscité, Chambre bleu horizon : la droite installée au pouvoir grâce à la gauche et à sa politique

États-Unis

La faillite d'Enron : "un tribut" à payer à la gloire du capitalisme

Inde - Pakistan

Six mois d'une "drôle de guerre" lourde de menaces pour les populations

Nigéria

Derrière la "démocratie" militaire du président Obasanjo

Italie

Le congrès de "Rifondazione comunista" : un "tournant à gauche" peut cacher un virage à droite

Tribune de la minorité

Après son revers des législatives : une politique pour l'extrême gauche

La Lutte de classe n° 66 est accompagnée d'un supplément spécial :

« Le premier tour des élections législatives - 9 juin 2002 »

Loi sur la sécurité intérieure

SI CE N'EST PAS DU LE PEN, ÇA Y RESSEMBLE

Après deux mois de gesticulations, Sarkozy a présenté au Conseil des ministres et au Parlement son projet de loi sur la sécurité intérieure. L'ensemble des mesures annoncées reprend la démagogie sécuritaire qui a été au centre de la campagne de Chirac, le texte désignant à de nombreuses reprises les immigrés comme cible principale de la lutte contre l'insécurité.

Soit dit en passant, les socialistes qui eux aussi

avaient voulu jouer de la fibre sécuritaire durant les campagnes électorales, ont été quelque peu divisés quant au vote qu'ils devront faire. « C'est compliqué », a dit Marylise Le branchu, l'ancienne ministre socialiste de la Justice. Pas vraiment, si l'on en juge par la teneur du projet de loi de l'actuel gouvernement.

Pour bien souligner que la lutte contre l'insécurité est l'objectif prioritaire du gouvernement, Sarkozy va disposer d'un budget record : 5,6 milliards d'euros de 2003 à 2007, correspondant à la créa-

tion de 13 500 emplois dans la police et la gendarmerie. Il souhaite par ailleurs que l'ensemble des effectifs soit sur le terrain. Qui s'occupera des tâches administratives ? Une réflexion sera engagée plus tard. Pour l'instant, cela permet à Sarkozy d'annoncer que le « gain net pour la sécurité » sera de 18 000 hommes.

La méthode Sarkozy est claire : « La répression est la meilleure des préventions ». Il entend réprimer en premier lieu les comportements qui selon lui affectent la vie quotidienne de la population : les dégradations, les incivilités, les vols et parfois les agressions physiques. Mais en mettant sur le même plan les actes délictueux et « la mendicité agressive » ou encore « l'envahissement de certaines propriétés privées par des gens du voyage agissant en réunion », Sarkozy cherche surtout à flatter les préjugés réactionnaires d'une fraction de la population.

Même chose pour la lutte contre la prostitution, Sarkozy prévoit de créer une nouvelle infraction ne concernant que les prostituées étrangères, qu'elles soient en situation régulière ou pas, qui permettrait de leur interdire le territoire français. Que ces mesures ne puissent rien changer au sort des femmes et des jeunes garçons, d'Europe de l'Est ou d'Afrique, jetés par la misère sur les trottoirs des gran-

des villes françaises et européennes ; que cela ne puisse pas empêcher les réseaux de proxénètes de les faire revenir un peu plus tard avec ou sans papiers, c'est le cadet des soucis de Sarkozy. Il est prêt à annoncer la mise en place d'une bien sinistre « préférence nationale » dans le domaine sordide de la prostitution pour broser dans le sens du poil ceux qui ont des préjugés racistes et xénophobes.

Dernier volet du projet de loi : la lutte contre l'absentéisme scolaire envisagé uniquement comme un facteur d'insécurité. Ici encore, le gouvernement s'y prend de la pire des manières. Il prévoit d'aggraver les sanctions encourues par les parents dont les enfants dérogeraient à l'obligation scolaire. La mesure n'est pas davantage précisée dans le texte. S'agira-t-il d'amendes allant jusqu'à 300 euros ou de peines de prison, comme le gouvernement anglais en a donné l'exemple ? S'agira-t-il plutôt de supprimer les allocations familiales ? En tout cas ces sanctions ne pourraient que contribuer à enfoncer davantage dans la misère des familles qui ont, la plupart du temps, déjà bien du mal à tenir la tête hors de l'eau.

Parce qu'il ne s'attaque pas à ses vraies causes, au chômage qui dure et à la misère qui s'aggrave, au désespoir social et



De la police de proximité à Robocop, l'image d'une police imaginée par nos gouvernants.

au manque de perspectives de toute une partie de la jeunesse, ce projet n'apportera aucune solution au problème de l'insécurité et de la délinquance. Le discours musclé du ministre de l'Intérieur sera sans doute un encouragement pour les policiers les plus réactionnaires à jouer davantage de la matraque ou du pistolet, à faire des démonstrations de force voyantes, sans que cela ne règle quoi que ce soit. En attendant, Sarkozy montre que la droite dite « républicaine » est capable de promouvoir une politique de sécurité qui est à peu de choses près celle que préconisait Le Pen dans sa campagne.

Olivier NEUVILLE

Les moins de 16 ans et la justice : DÉMAGOGIE DÉBRIDÉE

Le 17 juillet, le gouvernement devrait présenter son projet de loi sur la justice dont tout un volet concerne les mineurs. La détention provisoire des mineurs de 13 à 16 ans serait rendue possible, ainsi que des sanctions prétendument éducatives pour les enfants de 10 ans. Enfin, il serait envisagé d'ouvrir ces « centres éducatifs fermés » autour desquels les campagnes sécuritaires de la droite et de la gauche avaient tourné durant les élections.

Ce projet présente ces mesures comme intermédiaires avant l'internement dans des « centres de détention pour mineurs », c'est-à-dire dans des prisons qui leur sont spécialement destinées. Mais comme les centres n'existent pas encore, le garde des Sceaux entend développer des quartiers pour mineurs dans les prisons classiques.

Toutes ces mesures constituent un retour en arrière de plus de vingt ans. Le dernier centre éducatif fermé a été clos en 1979, tout le monde reconnaissant à l'époque que, loin de résoudre les problèmes de la violence, ces centres les encourageaient. Dans de tels milieux clos, il n'y a souvent pas d'autre choix pour les mineurs que de plier devant le caïd local ou d'en devenir un soi-même.

Pendant leur campagne, les Chirac et les Jospin, dont les programmes revendiquaient la création de « structures fermées pour les mineurs récidivistes », avaient largement utilisé la démagogie sécuritaire, contre les jeunes en particulier. Mais faut-il le rappeler, la violence n'est pas le seul fait de la jeunesse, puisqu'à 80 % la délinquance est le fait d'adultes.

A aucun moment il ne s'agit, pour ce gouvernement comme pour ses prédécesseurs, de s'attaquer à la racine du mal. Pourtant, c'est le chômage et la désagrégation des rapports sociaux qu'il entraîne qui font qu'un nombre croissant de jeunes ou de moins jeunes peuvent se laisser tenter par des actes délictueux, faute de trouver un emploi. Certes, la suppression du chômage ne supprimerait pas de façon automatique la délinquance, mais elle y contribuerait certainement.

Après avoir laissé mettre les parents à la porte des usines, le gouvernement décide de renforcer l'arsenal judiciaire contre leurs enfants. Voilà à quoi se résume la politique sécuritaire du gouvernement.

Jacques VENNES

Immunité présidentielle :

UNE COMMISSION NOMMÉE PAR CHIRAC POUR TRANQUILLISER CHIRAC

Moins de deux mois après son élection, Chirac vient de désigner une commission de douze « sages » censés réfléchir sur le statut pénal du chef de l'État. Avant la fin de l'année, elle devra avoir remis son avis sur une éventuelle modification de la constitution en la matière.

Cela faisait partie, paraît-il, du programme du candidat Chirac, au point que celui-ci avait déclaré sans rire en mars dernier : « Je ne suis pas du tout contre l'idée qu'on modifie la Constitution et qu'on dise que le président de la République peut être

entendu par un juge (...). Mais alors, qu'on le fasse sérieusement. »

Jusqu'à présent, il avait toujours refusé d'être entendu par la justice comme tout simple citoyen peut l'être. Pourtant, trois affaires déjà anciennes le visent toujours : l'une à propos de rémunérations occultes de cadres du parti, l'autre concernant les marchés publics des HLM de la ville de Paris, la dernière sur une fâcheuse manie de l'intéressé de payer ses voyages en argent liquide.

Une approche sérieuse de la question ! Qu'on en juge plutôt. Avant d'être entérinée par

Chirac, la commission a été concoctée par un de ses proches à partir d'une liste préalablement établie par... lui-même. Et comme plusieurs précautions valent mieux qu'une, la totalité des spécialistes du droit sélectionnés sont tous favorables, heureux hasard pour Chirac, à l'immunité du président !

En attendant, voilà une promesse électorale rapidement tenue. Il est vrai que c'était là une promesse que Chirac s'était faite à lui-même.

Michel ROCCO



Militants des droits civiques manifestant contre les brutalités policières anti-Noirs.

Etats-Unis BRUTALITÉS POLICIÈRES CONTRE LES NOIRS

Les images récemment diffusées à la télévision de policiers brutalisant un jeune Noir dans une station service de Los Angeles rappellent tristement l'affaire Rodney King. Cet automobiliste, lui aussi noir, avait été battu sauvagement par les policiers de cette même ville en 1992. L'acquittement de ces derniers, l'année suivante, avait entraîné un soulèvement de la population des quartiers pauvres de Los Angeles. Les émeutes n'avaient pris fin qu'après l'occupation militaire de ces quartiers par la Garde Nationale.

Ces brutalités policières sont monnaie courante aux États-Unis où chaque année la police tue, blesse ou torture, des centaines voire des milliers de personnes, souvent des Noirs ou des Hispaniques, des pauvres toujours.

Ce fut le cas par exemple le

28 février dernier, lorsque la cour d'appel de New York relaxa trois policiers qui, en 1997, avaient sodomisé puis battu sauvagement dans un commissariat un jeune Haïtien, Abner Louima, arrêté de sucroît par erreur. Ou bien encore le 25 février avec l'acquittement des quatre policiers qui, en 1998, alors qu'ils pourchassaient dans le Bronx un fuyard, avaient ouvert le feu sur un Guinéen, Amadou Diallo, qui se tenait simplement sur le seuil de son appartement. On avait retrouvé 41 balles dans le corps du jeune homme. Un des policiers avait même eu le temps de recharger son arme et de reprendre le tir.

Bien sûr, les vidéo-amateurs, qui parfois témoignent de ces agissements, peuvent embarrasser les tribunaux ou les autorités dans leurs tentatives systématiques de faire silence sur ces exactions. Mais

leur arrogance : le 14 juillet 2000 à Philadelphie, une dizaine de policiers avaient été filmés alors qu'ils tabassaient un homme sans arme, suspecté d'être un voleur de voiture. Diffusée à la télévision, la scène avait créé une certaine émotion dans la ville. Dans les jours qui avaient suivi cepen-

dant, les policiers de Philadelphie eux-mêmes vendaient dans les commissariats des tee-shirts représentant la scène du passage à tabac, avec le slogan « Bienvenue en Amérique ».

Ces méthodes trouvent leur source dans la longue tradition de violence contre les mouvements d'émancipation : c'est cette même police de Philadelphie qui, en 1985, avait bombardé un local du MOVE, une organisation issue des

mouvements d'émancipation des Noirs américains, et qui aujourd'hui encore s'acharne à vouloir la tête de Mumia Abu Jamal.

Des « dommages collatéraux » en Irak ou en Afghanistan aux violences policières sur son propre territoire, c'est avec la même brutalité que l'impérialisme américain exerce sa domination sur tous les pauvres de la planète.

Eric TOLIAN

Scandales financiers

Le 9 juillet dernier, à Wall Street, Bush a lancé sa croisade contre la « criminalité d'entreprise » et réclame « une nouvelle éthique de responsabilité dans le monde des affaires ». Cette déclaration a très vite été suivie par des actes mais sans doute pas ceux que Bush attendait.

Moins de 24 heures après le discours du président des États-Unis, une organisation anticorruption a engagé une

procédure contre Dick Cheney, le vice-président américain, pour sa responsabilité dans une affaire de manipulations des comptes d'une entreprise dont il était le PDG entre 1995 et 2000. La presse a ensuite révélé que le secrétaire adjoint à la Justice, l'homme que Bush vient de choisir pour diriger la brigade financière spéciale anticorruption, a été administrateur d'une société impliquée dans des fraudes.

André ROYAN

Espagne

UNE PRÉCARITÉ QU'AZNAR VEUT ENCORE AGGRAVER

En Espagne, le travail précaire ne cesse de se développer. C'est vrai dans le secteur agricole, en particulier dans la région d'Almería ou de Murcie dans le sud du pays, où une main-d'œuvre souvent immigrée subit des conditions de travail et de vie très difficiles. C'est vrai aussi dans les zones côtières où se sont développés des grands complexes touristiques qui surexploitent une main-d'œuvre d'origine espagnole, marocaine et sud-américaine. Et à la fin de la récolte ou de la haute saison touristique, c'est le chômage, peu ou pas indemnisé, ce qui signifie des conditions de survie misérables.

Le Bâtiment, dominé par des grandes entreprises comme Dragados, Ferrovial ou

Fomento, est un secteur où les travailleurs ne peuvent se faire embaucher que par des entreprises sous-traitantes qui drainent, à partir des régions les plus pauvres, une main-d'œuvre qui va de chantier en chantier, au hasard des marchés de leurs employeurs, qui sont bien souvent de véritables négriers contre lesquels les salariés n'ont aucun recours.

Gecisa, une filiale de Dragados, spécialisée dans la restauration des monuments historiques, des ponts, des cathédrales et des châteaux, utilise les services de multiples sous-traitants qu'elle met en concurrence les uns avec les autres, pour la plus grande précarité des travailleurs.

Tous les dimanches soir, par exemple, partent vers deux

heures du matin, d'Andujar, un bourg de la province de Jaen, des fourgonnettes pleines d'ouvriers qui doivent se rendre à Pamplune, Murcie ou Valladolid, c'est-à-dire à quatre ou cinq cents kilomètres de là. Au terme du voyage les travailleurs commenceront vers 8 heures du matin leur première journée de travail qui se terminera 11 ou 12 heures plus tard. Ils resteront là jusqu'à la fin de la semaine, ou plus, ou moins ! Les contrats de travail sont différents les uns des autres, confus dans les termes et laissent le travailleur sans protection et sans défense.

Certains travailleurs sont payés à la journée, pour un horaire hebdomadaire oscillant entre 52 et 56 heures. D'autres sont payés à l'heure ce qui per-

met à l'employeur de déduire de la paie toute heure non travaillée quelle qu'en soit la cause. Le salaire horaire varie entre environ 45 et 55 francs de l'heure, tout compris, c'est-à-dire en incluant les heures supplémentaires, les vacances, les indemnités de licenciement, etc.

Ce qui se passe à Andujar se passe dans des centaines de bourgs, de villages ou de quartiers pauvres d'Espagne. Or c'est cette précarité déjà insupportable que le gouvernement Aznar veut aggraver. L'on comprend alors pourquoi sa réforme concernant la législation sur le chômage a soulevé indignation et protestations dans les campagnes comme dans les villes.

Enfin, selon le journal américain *Washington Post*, Bush lui-même a été soupçonné de délit d'initié il y a 10 ans. Il avait opportunément vendu, pour plus de 800 000 dollars, ses actions d'Harken, une société d'exploration pétrolière, peu de temps avant qu'elles ne s'effondrent. Pour cause certainement.

Israël UNE LOI D'APARTHEID SUR LA VENTE DES TERRES



La politique des gouvernements israéliens : spolier les populations arabes, détruire les maisons, voler les terres.

Dimanche 7 juillet, le gouvernement israélien a approuvé une proposition de loi réservant, pour des raisons de « sécurité », la vente des terres du domaine public aux Juifs. Ces terres domaniales représentant 93 % de l'ensemble du territoire israélien. Cela institutionnalise l'impossibilité pour des Israéliens non-juifs d'acquérir des terres.

Le rabbin, député du Parti national religieux d'extrême droite, à l'origine de ce texte, a parlé de « grande victoire du sionisme ».

Finalement devant le tollé soulevé par ce texte raciste, le gouvernement Sharon a préféré en ajourner la présentation au Parlement et le renvoyer devant une commission.

Ce projet de loi visait directement les Arabes israéliens qui, au nombre d'1,1 million, représentent 18 % de la population d'Israël et sont pour l'essentiel des descendants des Palestiniens restés sur leur terre après la création de l'État d'Israël en 1948. C'est la fraction la plus pauvre de la population, déjà traitée en citoyens de seconde zone, en proie aux discrimina-

tions et aux humiliations quotidiennes.

Une telle politique ne peut évidemment qu'accroître encore davantage la coupure entre les populations juive et arabe, engendrant en retour haine et désespoir.

Mais pour indigne qu'elle soit, cette mesure actuelle est dans la droite ligne de toute la politique du gouvernement israélien, cautionnée par les travailleurs, Shimon Pérès en tête. Et puis,

n'est-ce pas quotidiennement que l'armée israélienne détruit les habitations palestiniennes à coups de bulldozer, bombarde la Cisjordanie et Gaza, exproprie sans jugements, c'est-à-dire vole de nombreuses terres palestiniennes dans les Territoires occupés ?

Cette politique de spoliation, au nom de l'appartenance ethnique, est même le

fondement du sionisme.

La fuite en avant sur la voie de l'ultra-nationalisme et du racisme le plus affiché est une voie sans issue qui entraîne les peuples de la région, palestinien et israélien, dans une impasse sanglante, comme le montre une fois encore

le dernier attentat commis contre un bus israélien près d'une colonie juive du nord de la Cisjordanie, en réponse à la politique de terreur que mène l'armée israélienne contre la population palestinienne.

Christian BERNAC

Îlot Leïla (Maroc) LA LIBERTÉ DES COLONISATEURS RÉAFFIRMÉE PAR LA FORCE

Quelques gendarmes marocains s'étaient installés cette semaine, avec une tente sur une île déserte, que l'Espagne dit sienne. Du coup, cette dernière a d'abord envoyé patrouiller deux bateaux de guerre. Puis encouragé par le soutien inconditionnel de la Commission Européenne, le gouvernement espagnol a envoyé ses soldats chasser manu militari les 13 marocains présents sur l'îlot. Il faut se rappeler que

l'Espagne a longtemps imposé sa domination coloniale sur une partie du Maroc. Comme la France, elle n'a abandonné qu'en 1956 l'essentiel de ses possessions. Les dirigeants espagnols ont cependant gardé quelques enclaves, Ceuta et Melilla, villes de 60 000 habitants chacune, et aussi une série de petites îles dont Leïla.

L'îlot Leïla (îlot du Persil pour les Espagnols) est un bout de rocher de 300 mètres sur 400 mètres où les Espagnols n'ont rien à faire, tout comme dans les autres enclaves en

terre marocaine d'ailleurs. Le gouvernement espagnol connaît bien ce problème, lui qui conteste à la Grande-Bretagne sa « possession » de Gibraltar.

La Commission Européenne, quant à elle, a tenu à défendre « avec force » la liberté de s'approprier la terre des autres, même sur un seul rocher. Elle a parlé sans rire de « violation de l'intégrité du territoire espagnol ». Cette solidarité avec l'ancienne puissance coloniale s'explique entre autres par le fait que

d'autres pays européens, la Grande-Bretagne comme la France, possèdent encore, bien indûment, des petits territoires en Afrique ou ailleurs, des « confettis d'Empire », auxquels, malgré l'anachronisme de cette situation, ils n'entendent pas renoncer. Et plus généralement, toutes ces puissances entendent réaffirmer l'intangibilité des frontières qu'elles ont elles-mêmes créées et qu'il ne convient pas à leurs yeux de modifier.

Frédéric GESROL

Cour pénale internationale LA JUSTICE DU PLUS FORT

Finalement, un compromis a été adopté, à l'unanimité, dans le conflit qui opposait depuis plusieurs semaines les États-Unis aux autres pays du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce conflit portait sur la création de la Cour Pénale Internationale (CPI), qui a vu le jour le 1^{er} juillet dernier, et qui est sensée juger les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité.

Créée par l'ONU, donc sous l'égide des grandes puissances, cette cour ne jugera certainement pas les crimes commis par celles-ci. Mais c'était déjà trop pour les dirigeants des États-Unis, qui refusaient l'idée que des soldats américains puissent être jugés par d'autres. En

fait, le principe de cette cour déplaisait aux États-Unis, qui sont actuellement responsables de plusieurs guerres, comme en Irak ou en Afghanistan, et qui ne veulent avoir à rendre de comptes à personne sur les pratiques de leur armée.

Finalement, après bien des atermoiements, ils ont obtenu le compromis suivant : les soldats américains, ainsi que ceux de tous les pays ayant signé mais pas ratifié le traité de Rome établissant la CPI (c'est le cas de 63 pays sur 139) sont assurés d'une immunité pour un an, renouvelable chaque année, du moment qu'ils sont intervenus sous couvert de l'ONU.

Autant dire que la CPI, à peine née, renonce déjà à juger

la plupart des responsables de guerre. Les États-Unis sont tranquilles : ils ne risquent pas de se voir accusés par des Afghans pour les bombardements de civils comme celui qui a fait 40 morts lors d'un mariage en juin dernier, ou par des Irakiens pour tous les enfants qu'ils ont tués en dix ans de bombardements. Quant aux autres pays, qui ont accepté ce compromis, ils montrent bien à quel point ils croient peu à leur prétendue justice internationale.

La justice dans ce monde impérialiste, ce sont les plus forts qui la font. Les dirigeants américains ont tenu à le proclamer, avec la bénédiction des puissances un peu moins grandes.

Italie

MANQUE D'EAU ET PROFITS À LA SOURCE

Le problème s'étend maintenant presque à toute l'Italie méridionale et centrale. Là, on rencontre aussi d'autres mafias ; on retrouve même la tristement célèbre Vivendi (ex-Générale des Eaux) bénéficiaire de la privatisation de nombre de réseaux d'eau potable. Dans de nombreuses régions, les manifestations se multiplient de la part des agriculteurs et des éleveurs. Mais pour résoudre la question de l'eau, il ne suffira pas qu'il se mette à pleuvoir. Il faudra aussi mettre fin aux différentes formes d'emprise privée sur cette ressource fondamentale.

La situation résulte aussi de l'emprise de la Mafia. Accaparant certains puits, détournant des bassins de retenue, imposant sa dîme sur une partie de la distribution de l'eau, elle tire profit de cette ressource comme de bien d'autres choses. Sa pression sur les autorités locales contribue aussi à freiner toutes les initiatives qui viseraient à développer le réseau comme il

le faudrait.

Si le réseau d'adduction d'eau a été construit en grande partie sous Mussolini, les aqueducs les plus récents ont été réalisés dans les années cinquante. Mais l'entretien, la rénovation

A. P.

Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais : DIRE LA VÉRITÉ AUX TRAVAILLEURS, EST-CE « ABJECT » ET « SCANDALEUX » ?

Vendredi 5 juillet, la Commission Permanente du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais devait se prononcer sur le versement direct d'une somme de 60 000 F à chacun des 123 anciens salariés de l'entreprise Mossley. Ce n'était pas banal, puisque ce sont généralement les patrons qui bénéficient des largesses du Conseil Régional.

Les ouvriers de cette filature d'Hellemmes dans la banlieue de Lille ont été licenciés il y a un an et leur mobilisation leur avait permis d'imposer une prime de 80 000 F en plus des indemnités légales. Mais ils n'avaient touché que 20 000 F. Malgré une décision de justice, M. Meillassous, le patron de la filature, refusait de verser le restant.

Ayant perdu beaucoup de voix dans les circonscriptions ouvrières autour de Lille, la gauche plurielle se devait de

faire un geste ! C'est ainsi qu'elle proposait que le Conseil Régional ouvre sa bourse aux ouvriers de Mossley « à titre exceptionnel ». Tout le monde a voté pour cette subvention, la droite et l'extrême droite tenant à s'assurer quand même que « de tels votes seraient bien exceptionnels ».

Le document transmis aux élus indiquait cependant qu'avant de payer cette avance, le Conseil Régional devait vérifier si le patrimoine immobilier de la Filature d'Hellemmes en liquidation judiciaire était d'un montant suffisant et si le liquidateur acceptait bien l'hypothèque de la Région. Quand les élus de la gauche plurielle accordent les subventions à fonds perdus au patronat, ils ne prennent pas tant de précaution ! Une centaine d'ouvriers de Mossley étaient

venus ce jour-là au Conseil Régional, et les élus de Lutte Ouvrière les informèrent évidemment sur ce qui se discutait au moment même, et qui les concernait directement.

Les responsables PS de l'exécutif n'ont pas du tout apprécié que les travailleurs de Mossley soient mis au courant de ces réserves. L'un d'eux, par ailleurs lui-même ancien chef d'entreprise, a hurlé que c'était « abject, inadmissible, scandaleux, et que cela montrait bien comment Lutte Ouvrière se mettait d'elle-même en dehors de la démocratie ». De nombreux autres élus de droite, du PS et des Verts y sont allés de leurs cris et injures, faisant tous la preuve de ce qu'ils ont en commun : la peur de la transparence.

La Chapelle-Saint-Luc (Aube) NON À LA FERMETURE DU CLUB DE PRÉVENTION

Depuis vingt-cinq ans, des éducateurs spécialisés animent un club de jeunes à La Chapelle-Saint-Luc. Ils vont à leur rencontre dans la rue, les halls, sur les paliers, au centre commercial. Ils assurent un travail de prévention, ils discutent avec les jeunes de leurs problèmes, mais aussi avec les familles, les enseignants, les associations locales, les services sociaux, municipaux. Ils accompagnent des groupes de jeunes sur des chantiers éducatifs d'insertion, les aident à préparer leurs devoirs ou à trouver un travail et à le garder. De mille façons, ils interviennent

auprès de jeunes en difficulté ou en perte de repères lorsque les familles, l'école, les institutions sont dépassées.

En juillet 2001, la mairie a cessé de financer quatre postes d'éducateurs, intervenant dans la ZUP, sans concertation avec les éducateurs concernés et sans prévenir le conseil municipal. L'Association Jeunesse et Détente (AJD), dont dépendent les éducateurs, a tout de même pu verser les salaires puisque la subvention du Conseil Général a continué à être versée.

Mais aujourd'hui, l'association, en grande difficulté

financière, a annoncé le licenciement économique de quatre des vingt-cinq éducateurs qui interviennent sur l'agglomération troyenne.

Lorsque le conseiller de Lutte Ouvrière a dénoncé ce scandale au conseil municipal du 25 juin dernier, le maire a refusé de s'expliquer.

La nouvelle majorité RPR qui, depuis un an, a embauché des cadres pour piloter ses divers projets ainsi que des policiers, ne doit pas réduire les moyens du secteur prévention en supprimant ce qui existe dans ce domaine.

Le gouvernement et les licenciements : POLÉMIQUE... SUR LA FORME

La presse a rapporté une altercation entre le ministre de l'Economie et des Finances, Francis Mer, et le ministre des Affaires sociales, François Fillon, la semaine dernière, au cours d'un séminaire gouvernemental. Alors que Fillon venait d'exposer la nécessité de mettre en place une structure visant à informer le gouvernement sur les

plans sociaux, Mer aurait déclaré que « les licenciements, c'est l'affaire des patrons » et « qu'on ne peut pas intervenir et apporter une réponse globale ».

Sur le fond, les ministres sont d'accord : les entreprises pourront continuer à licencier comme elles l'entendent. Leurs divergences ne sont que de pure forme : Mer, en tant qu'ex-dirigeant du groupe

Arcelor (ex-Usinor), qui a jeté à la rue en 15 ans 100 000 salariés sur les 170 000 que comptait la sidérurgie est simplement plus direct que son homologue aux Affaires sociales.

Et Fillon, qui ne propose aucune mesure pour empêcher les licenciements, lui a seulement rappelé qu'être ministre, c'est soigner l'emballage.

C.L.



DE MOINS EN MOINS DE TRANSPORTS EN COMMUN EN GRANDE BANLIEUE

Les déplacements inter-banlieues augmentent de 6 % par an en grande couronne. De plus en plus, la population est contrainte d'aller se loger de plus en plus loin, pour des raisons de prix du loyer ou de délocalisation de leur lieu de travail. Mais la situation des transports, des bus en particulier, n'est pas adaptée à l'augmentation de la population de banlieue. Plus on s'éloigne de Paris, plus il devient compliqué de se déplacer en transports en commun. D'après le directeur d'une entreprise privée de bus qui dessert les Yvelines, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, douze lignes régulières interurbaines de la grande couronne, tous transporteurs confondus, ont été supprimées entre 1998 et 2000 ; et sur 46 lignes, le nombre d'arrêts a été réduit.

Cette politique en matière de transports se fait au détriment des travailleurs.

La fermeture de lignes, la réduction du nombre d'arrêts entraînent bien souvent une aggravation des conditions de travail pour les chauffeurs,

quand ce n'est pas des licenciements. Quant aux usagers, leurs conditions de transports s'aggravent aussi avec l'allongement de l'attente du bus ou la nécessité d'aller le chercher plus loin.

La réduction des transports en commun est une aberration au niveau de l'organisation de la société car non seulement elle aboutit à une augmentation de la circulation des automobiles, mais elle pénalise plus encore les couches populaires.

Des millions de personnes, en région parisienne, se déplacent chaque jour pour aller travailler ou chercher du travail. Les transports en commun doivent donc être une priorité en région urbaine, ce qui est loin d'être le cas. Bien que, dans ce secteur, les besoins sont criants en personnels et en matériels, l'État et les patrons des entreprises privées de transport se rejoignent pour réaliser des économies qui tournent le dos à l'intérêt de la population et de la collectivité en général.

EDF

Hausses pour le capital

EDF annonce des hausses de tarifs qui viennent après d'autres l'an passé. Pourtant EDF regorge d'argent au point de racheter à tour de bras des sociétés à travers le monde.

EDF fait des bénéfices mais pas encore assez pour

les capitalistes qui veulent mettre la main dessus lors de la privatisation annoncée par Raffarin. D'où les hausses de tarifs. La privatisation n'est même pas démarrée que les usagers doivent commencer à la payer.

Siemens
Automotive
Toulouse

GRÈVE POUR LES SALAIRES

Siemens-Automotive SA est une entreprise de 2 250 salariés répartis sur 3 usines, et qui produit toute une série d'équipements électroniques destinés à l'industrie automobile. L'usine de Toulouse regroupe une partie de la production et les études, et le plus gros des salariés (1800). Les usines de Foix (dans l'Ariège : 250 salariés) et de Boussens (à 60 km de Toulouse : 200 salariés) sont des unités destinées uniquement à la production.

Cela faisait déjà plusieurs semaines que le mécontentement s'exprimait en Fabrication à propos des salaires : c'était la période des FFA, ces entretiens annuels destinés à permettre à la hiérarchie de distribuer quelques miettes à la tête du client.

A côté de cela, nombreux étaient les salariés qui se rendaient compte que la direction les baratinait en répétant à qui mieux mieux que « ça va mal » ; « ça allait mal ». Mais Siemens-Automotive avait trouvé 4,3 milliards d'euros pour racheter son concurrent VDO ! Et par ailleurs, jamais l'usine n'avait autant tourné à plein : les cadences augmentaient sans cesse, les ateliers se remplissaient de machines nouvelles, de nouveaux produits étaient mis en production et le chiffre d'affaires n'arrêtait pas de battre des records !

Alors, pour beaucoup, quand la direction venait pleurer misère, ça ne prenait plus, et l'idée qu'il fallait réclamer son dû commençait à faire son chemin.

À l'initiative de délégués CGT de l'usine, une première réunion de l'équipe de nuit a eu lieu en Fabrication : le problème des salaires a été clairement posé, et tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait une augmentation conséquente des salaires. Les travailleurs de cette équipe demandèrent que les autres syndicats soient eux aussi mis dans le coup.

La semaine suivante, mardi 2 juillet, ce fut au tour

des équipes de matin et d'après-midi de se réunir en fin et en début de poste, cette fois-ci avec la participation de la CFDT : là encore, c'est le même mécontentement qui s'est exprimé et l'idée que l'on s'était assez moqué de nous.

Il fut décidé de convoquer une assemblée générale du personnel de toute l'usine pour le jeudi qui suivait.

Jeudi 4 juillet, c'est environ 250 salariés qui se sont retrouvés à cette assemblée, appelée cette fois par trois syndicats (CGT, CFDT et FO). Il y avait essentiellement la Fabrication et le Centre d'essais, les Bureaux n'étant que peu nombreux. Mais ça n'a démoralisé personne pour autant, et l'idée qu'il fallait faire grève était dans toutes les têtes : pour quelles revendications, ce n'était pas encore bien clair, mais ce qui revenait c'est qu'il fallait « une augmentation conséquente et uniforme des salaires ». Cette assemblée générale a donc voté à la quasi-unanimité la grève pour le mardi 9 juillet suivant, avec assemblée générale à 10 h. C'en était trop pour les responsables syndicaux de FO, qui disparurent... pour aller discuter en tête à tête avec la direction.

Aussitôt, la direction a cru bon de réagir en envoyant un courrier électronique dans tous les services pour mettre en garde tout le personnel et l'avertir... qu'il y aurait grève mardi ! Puisque c'était elle qui le disait...

LES OUVRIERS ENTRENT EN GRÈVE

Le lundi 8 juillet, veille du jour décidé pour la grève, la direction a convoqué les syndicats pour leur faire une proposition : 30 euros pour tout le monde si la grève n'avait pas lieu. Les délégués présents répondirent que c'était ridicule, et que de toutes façons, ce serait l'assemblée générale du lendemain qui déciderait !

Le soir même à 22 h, l'équipe de nuit démarrait la

grève à la quasi-unanimité, et ce malgré la visite nocturne de plusieurs directeurs qu'on n'avait jamais vus aussi tard à l'usine, et qui ont tenté de les dissuader de partir en grève... en vain.

Mardi 9 juillet donc, ce furent près de 300 salariés qui se retrouvèrent en grève et à l'assemblée générale : là encore, essentiellement la Fabrication et le Centre d'essais, mais cette fois-ci un peu plus de monde des Bureaux. La revendication de 150 euros pour tous et le paiement des jours de grève furent votés. Par ailleurs, il fut décidé que la délégation, qui irait enregistrer les propositions de la direction et rendre compte à l'assemblée générale, comprendrait des salariés non syndiqués volontaires, qui furent élus par les grévistes.

A Foix et à Boussens, les deux autres sites, ce fut la même chose : l'assemblée générale vota la grève comme à Toulouse, et tout le monde se tenait au courant des discussions chez les uns et chez les autres par téléphone portable.

C'était la première fois que les trois usines étaient en grève quasi totale chez les embauchés en Fabrication. Seuls les intérimaires continuaient à travailler, mais comme l'avaient calculé les grévistes, seules quelques centaines de pièces sortaient au lieu des milliers habituels.

A Toulouse, des salariées de la Fabrication firent plusieurs fois le tour des bureaux, réunissant à chaque fois à débaucher quelques grévistes de plus. L'assemblée générale était quasi permanente.

LA DIRECTION COMMENCE À RECULER

Cette journée de mardi fut une journée de valse-hésitation pour la direction : après avoir dit qu'elle n'irait pas au-delà des 30 euros initialement proposés, elle a reconvoqué la délégation quasiment toutes les heures, pour céder un peu plus à chaque fois pour finir en fin de journée à 50 euros si le travail reprenait tout de suite. Ceci dit, c'était 50 euros pour les salaires inférieurs à 1600 euros, et ça devenait dégressif au-dessus.

Mercredi, changement de ton : le matin, la direction n'avait plus rien à proposer, puisque le travail n'avait pas repris. Mais l'assemblée générale décida à plus de 300 de continuer la grève. Et comme le travail ne reprenait toujours pas, le soir, lors d'une entrevue avec la délégation, un des directeurs tenta le coup. Il était allé le plus loin qu'il pouvait... mais allez, si le travail reprenait tout de suite, il était prêt à aller jusqu'à 60 euros (tous jours dégressifs), plus une prime équivalant à 950 F pour tout le monde, pour ne pas dire que les jours de grève seraient payés !

Là encore, malgré quelques hésitations et quelques flottements, les grévistes décidèrent de continuer. Certains, parmi lesquels les syndicalistes les plus « modérés », reprenaient la barre de 80 euros « en dessous de laquelle il ne fallait pas descendre ». Et finalement, ce fut cette « barre » qui servit

de base aux discussions à partir de là.

Jeudi, l'usine était toujours en grève. La direction manœuvra toute la journée : elle fit miroiter une hypothétique « proposition intéressante » à la délégation, et elle reporta plusieurs fois la réunion jusqu'à ce qu'elle se tienne le soir à 21 h... lorsque tout le personnel de journée était parti. En guise de « proposition intéressante », on passait à 70 euros pour les plus bas salaires, mais l'augmentation devenait plus vite dégressive, et la prime d'environ 950 F avait disparu.

La délégation ne s'engagea sur rien, ni les travailleurs de nuit présents, et il fut décidé d'attendre l'équipe du matin et l'assemblée générale du lendemain pour en discuter. Mais on sentait que, après quatre nuits de grève, l'envie d'en rester là commençait à poindre.

Le lendemain à 10 h, l'assemblée générale, qui réunissait toujours près de 300 grévistes, vota à une très forte majorité pour arrêter le mouvement, bien que le résultat soit en dessous de ce qui était demandé.

Mais tous les grévistes étaient bien contents d'avoir fait leur première vraie grève face au patron, et d'avoir réussi malgré tout à le faire reculer. Et ils sont bien conscients que c'est leur mobilisation qui a obtenu ce qui a été concédé, et rien d'autre. Une leçon qui portera ses fruits pour les prochaines luttes à venir.

Correspondant LO

Accidents mortels à EDF-GDF

Quinze accidents de travail mortels, c'est le triste bilan d'EDF-GDF et de ses sous-traitants, pour les six premiers mois de 2002 (et cela, sans compter la sous-traitance comme par exemple les intérimaires du nucléaire).

Quinze, c'est beaucoup trop et évidemment loin de leur objectif « zéro accident », objectif pour la galerie.

Il est plus que probable que l'augmentation de la charge de travail et sa complexité jouent un rôle aggravant sur la santé de chacun.

Ne perdons pas notre vie à la gagner !

Quelle Banane !

Connaissez-vous la nouvelle ambition d'EDF pour l'Europe ? C'est la « banane bleue ». Bleue comme la couleur du logo d'EDF.

Et la banane, vous demandez-vous ? Banane sera l'image du grand arc Énergétique européen « de l'Espagne à la Scandinavie ».

Quant au publicitaire qui a inventé cette « banane », on ne sait pas combien de patates il a touchées en prenant EDF pour une poire.

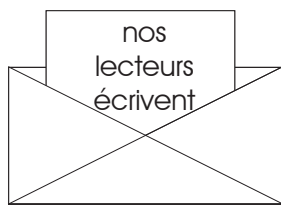
Extraits du bulletin
Lutte Ouvrière EDF
Issy-les-Moulineaux

Cherbourg

LE SOUTIEN AU SYNDICALISTE ATTAQUÉ EN JUSTICE S'ORGANISE

Ce sont plus de 600 personnes qui ont manifesté jeudi 11 juillet pour exiger l'arrêt des poursuites contre Alain Hébert. À l'issue de la manifestation contre la fermeture de l'Hôpital Maritime le 26 juin dernier, un gendarme avait porté plainte pour coups et blessures contre le secrétaire général de l'Union locale CGT (voir LO n° 1772).

Dans cette affaire, la version des gendarmes n'a pas convaincu. La diffusion des tracts d'appel à la manifestation sur le marché a permis de s'en rendre compte. Bien des gens se disaient spontanément solidaires du militant attaqué. Quant aux autres, un court rappel des faits suffisait à leur montrer combien cette histoire relève de la répression antisyn-dicale.



Première occasion de se compter dans la rue, le rassemblement devant l'Hôpital Maritime, puis la manifestation à la sous-préfecture ont apporté la preuve de la détermination d'un nombre significatif de travailleurs de l'agglomération à défendre Alain Hébert. Ici et là, on faisait remarquer que sa mise en cause n'est pas sans lien avec la rentrée sociale prochaine. En effet, tandis que l' Arsenal s'engage sur la voie de la privatisation, les Constructions Mécaniques de Normandie, employant environ 600 personnes, ont un carnet de commandes presque vide pour la rentrée ; les salariés craignent le dépôt de bilan. Tout comme ceux de Simon Frères, où travaillent encore 150 personnes. Enfin, le plus gros employeur de la région, la Cogema, a annoncé des réductions d'effectifs drasti-

ques d'ici à quelques années ; et si les sous-traitants sont les premiers visés, les salariés se savent aussi dans le collimateur de la direction. Alors faire taire un syndicaliste par la force serait plutôt bienvenu pour les représentants de l'État et les patrons de la région. Derrière lui, c'est en réalité le monde du travail que l'on cherche à museler.

Mais pour l'instant, le résultat est l'inverse de celui escompté. Soumis à un contrôle deux fois par semaine au poste de police, le syndicaliste y va accompagné par une bonne soixantaine de personnes, une façon de plus de démontrer notre soutien. Car il est clair que le rassemblement dans et en-dehors du tribunal vendredi 19 juillet, jour du procès, pèsera au moins autant que les arguments de l'avocate sur le verdict.

Revelec
(Eure-et-Loir)

PATRON CASSEUR

La fermeture de l'usine Revelec, à Auneau, en Eure-et-Loir, arrive après des mois de salaires non payés ou en retard... et des années de non-conformité des installations.

Nous effectuons les traitements de surfaces c'est-à-dire le zingage de métaux avec acide et produits chimiques. Il y a deux ans, la société Revelec a été rachetée par Pascal Peiffert, candidat UDF en 2002 aux législatives dans la 10^e circonscription de Moselle, à Thionville.

Pendant ces deux années, ça a été la décadence de l'usine faute de produits pour cause de non-paiement de fournisseurs, donc perte des plus gros clients, sans aucun entretien des chaînes de production. Il y a eu aussi des pertes de production dues aux débrayages pour non-paiement des salaires. Etant en redressement judiciaire, la société s'est permis de laisser la caisse vide et de faire payer les salaires et les indemnités de licenciement par la Caisse des dépôts et consignations.

Nous sommes une douzaine d'ouvriers à faire des déplacements pour des démarches difficiles, afin d'obtenir ce qui nous est dû.

Heureusement, les ouvriers sont restés solidaires face au PDG. Nous ne savons pas où est passé l'argent que la société a encaissé pendant un an et demi sans payer les fournisseurs, ce qui a entraîné la saisie de deux camions avec remorque par Renault-Poids lourds. Sur les onze entreprises du groupe Peiffert, avec cette bonne gestion, il n'en reste plus que deux et elles sont en redressement judiciaire jusqu'au 4 septembre 2002.

Malgré des anciennetés allant jusqu'à 33 ans, nous

allons partir avec le minimum d'indemnités de licenciement, vu que les caisses sont vides. Pourtant, malgré les difficultés, le PDG s'accordait un salaire de 65 000 F par mois sur la société Revelec, alors que les ouvriers étaient toujours payés au Smic.

Malgré toutes nos réclamations auprès des instances officielles, ce patron a réussi à ruiner l'entreprise... en toute impunité !

Des salariés licenciés de Revelec

UN MÊME CONTENU TOTALEMENT POURRI

Il y aurait, nous dit-on, un grand débat au sein du gouvernement et des députés pour choisir entre baisse des charges et baisse de l'impôt sur les bénéfiques et celui sur la fortune. Quelle divergence ? Car au bout du compte, il s'agit de choisir des moyens différents,

qu'utilisent droite et gauche gouvernementales, pour remplir les poches des mêmes, les grands patrons.

Le pire, c'est qu'au bout du compte les Lagardère, Dassault, Pineau, bénéficieront non pas de l'une ou l'autre de ces mesures, mais de toutes.

Sollac
Dunkerque

INSÉCURITÉ AU TRAVAIL IMPOSÉE

Sollac-Dunkerque (7 000 travailleurs dont 2 500 sous-traitants) qui appartient au trust sidérurgique Arcelor, dont Francis Mer, actuel ministre des Finances, est vice-président, se présente volontiers comme une « entreprise citoyenne » dont le but est la sécurité dans le travail.

En fait, comme dans beaucoup d'entreprises, la direction fait le maximum pour que les accidents du travail ne soient pas déclarés et n'entraînent pas d'arrêt de travail, tout simplement parce que la cotisation de l'entreprise à la Sécurité sociale est déterminée en fonction du nombre des accidents avec arrêt de travail. Alors, pour réduire la cotisation, les pressions sont multiples sur chaque ouvrier accidenté. Tel chef dit à l'ouvrier que son fils ne sera pas pris en intérim s'il déclare l'accident. Ou bien un autre donne au blessé des médicaments pour lui éviter d'aller chez le médecin dans l'immédiat. Mais si quelques jours plus tard, il ne va pas mieux, le délai pour la déclaration de quarante-huit heures est passé...

Et même s'il y a déclaration, la direction fait tout pour que le travailleur accidenté vienne en « poste aménagé » à l'usine, quitte à ne rien faire, du moment

qu'il n'est pas en arrêt de travail. Et comme cela ne suffit pas toujours, un chef de la sécurité a été jusqu'à falsifier une déclaration d'accident en effaçant au blanc la mention « lettre de réserve suit », ce qui fait refuser la reconnaissance d'accident du travail par la Sécurité sociale. Ainsi en 2001, il y a eu 134 évacuations vers l'hôpital dont 19 par le SMUR, mais seulement trois accidents avec arrêt déclarés !

Sollac reporte aussi sur les salariés des entreprises extérieures les conditions de travail les plus difficiles et les plus dangereuses. Sollac clame son souci de la sécurité ! Mais la direction ferme les yeux sur les conséquences des conditions de travail dangereuses imposées par l'intermédiaire des entreprises sous-traitantes à des travailleurs souvent intérimaires. En mai 2001, Rudy Norbert, un ouvrier de 32 ans, de l'entreprise Mecapress, est mort d'épuisement après 21 heures de travail d'affilée.

Dans les entreprises sous-traitantes, les horaires au-delà de douze heures sont courants. C'est pourquoi, il y a encore plus d'accidents que pour les ouvriers de Sollac : deux fois plus d'évacuations vers l'hôpital en 2001 pour deux fois moins de travailleurs.

TGV-Est :

LE BTP PLEIN LES POCHEs

Avant même le début des travaux, on annonce une rallonge de 20% pour le TGV-Est, qui tombera dans les caisses des géants du BTP (Bouygues et compagnie), qui vont se partager ce marché juteux. Pendant ce temps la SNCF augmente ses tarifs et supprime des trains pour les usagers des

banlieues afin d'avoir, déclare-t-elle, les moyens « d'investir ».

Les patrons du BTP se sont fait épingleur lors de la construction du TGV-Nord pour s'être entendus pour surfacturer leurs travaux. Mais ça n'empêche pas la SNCF de reprendre la même voie pour l'Est.

Il y a soixante ans

QUAND LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ORGANISAIT LA RAFLE DES JUIFS

Il y a soixante ans, le 16 et le 17 juillet 1942, la police française arrêtait plus de 13 000 Juifs à Paris et les parquait dans le Vélodrome d'Hiver. Ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants furent ensuite conduits à Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande dans le Loiret, avant d'être déportés vers les camps d'extermination.

Toute l'opération fut réalisée sans l'aide d'un seul soldat ou policier allemand ; dans leur sale besogne, les autorités françaises firent même preuve d'un zèle qui allait bien au-delà des exigences formulées par les responsables de l'armée allemande.

En France, les premières rafles de Juifs commencèrent durant l'été 1941. Le 20 août 1941, une rafle permit d'arrêter plus de 4000 Juifs, qui furent parqués dans le camp de Drancy récemment ouvert. Ce furent les nazis eux-mêmes qui demandèrent aux autorités françaises de stopper les rafles, n'ayant pas encore les moyens « logistiques » de transporter les Juifs vers des camps ni de les y exterminer à un rythme suffisant.

La « solution finale », c'est-à-dire l'extermination en masse des Juifs dans les chambres à gaz, ne devait en effet se mettre en place qu'à partir de 1942.

En juin 1942, le responsable de la « solution finale », Eichmann, exigea des pays amis, dont la France faisait partie, qu'ils arrêtent et transfèrent vers le camp d'Auschwitz le plus

grand nombre de Juifs possible, à condition que ceux-ci fussent âgés de plus de 16 ans. Le chef du gouvernement, Pierre Laval, secondé par René Bousquet, alors secrétaire général de la police, négocièrent avec les plus hautes autorités allemandes pour qu'elles acceptent y compris les enfants.

Sans attendre la réponse, dès le 16 juillet, les policiers et gendarmes français se jetèrent sur les quartiers juifs de la capitale, avec un zèle qui en dit long sur leurs propres sentiments racistes.

Plus de 13 000 Juifs furent donc arrêtés et parqués dans le stade du Vel' d'Hiv', sous la chaleur écrasante de juillet, sans nourriture, sans eau, sans sanitaires. Au bout de ces trois jours, les déportés furent emmenés dans plusieurs camps français, où les familles furent parquées,

pillées par les gendarmes et laissées quasiment sans nourriture dans l'attente de leur déportation vers Auschwitz.

La rafle du Vel' d'Hiv' est la plus tristement célèbre, mais elle fut suivie par bien d'autres en 1943 et 1944. En tout, ce furent plus de 75 000 Juifs qui furent déportés vers les camps de la mort par les autorités françaises.

Après la guerre, cette politique ignoble fut bien vite « oubliée ». Les Bousquet et autres Papon continuèrent leur carrière politique comme si de rien n'était.

La volonté de camoufler ces événements perdura longtemps. Ainsi, lorsque parut en 1956 le film *De Nuremberg à Nuremberg*, sur les atrocités du nazisme, le gouvernement français exigea et obtint qu'une image soit coupée au montage parce que l'on y distinguait... un képi français. En 1971, quand le cinéaste Max Ophüls tourna *Le Chagrin et la pitié*, sur le régime de Vichy, le film fut interdit à la diffusion en France, et le resta jusqu'en 1981.

Et il fallut attendre 1995, pour que Chirac reconnaisse la responsabilité de l'État français dans les déportations de 1942-1944.

Pierre VANDRILLE



La police parisienne, sous les ordres de Bousquet, amenant au Vel' d'Hiv' hommes, femmes et enfants juifs raflés.

Affaire Audin :

LA JUSTICE CONTINUE DE COUVRIR LES TORTIONNAIRES

Quarante-cinq ans après l'assassinat de Maurice Audin, un juge vient une nouvelle fois de sauver la mise à l'armée en empêchant une instruction.

Maurice Audin était assistant de mathématique à la faculté d'Alger et militant du Parti Communiste Algérien. Il fut arrêté par les parachutistes du général Massu le 11 juin 1957. C'était en pleine Bataille d'Alger, l'armée française avait alors les pouvoirs de police pour rechercher les militants du FLN algérien ou tous ceux susceptibles de les aider. Elle ratissait les rues d'Alger, arrêtait sur le moindre soupçon et usait largement de la torture et des exécutions sommaires.

Les parachutistes torturèrent Maurice Audin pour tenter de remonter jusqu'aux dirigeants du Parti Communiste Algérien. Au bout de plusieurs semaines, les autorités annoncèrent à sa femme, Josette Audin, que leur

prisonnier s'était enfui. En réalité, il avait été exécuté par ses tortionnaires.

De 1957 jusqu'à aujourd'hui, l'armée a toujours réussi à éviter la moindre enquête, entre autres grâce aux nombreux décrets comme celui de 1962 qui amnistie « les faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne ».

L'an dernier, les aveux du général tortionnaire Aussarresses ont poussé Josette Audin à déposer une nouvelle plainte pour « crime contre l'humanité, enlèvement et séquestration ». Une telle formulation permettait d'essayer de contourner les amnisties car le corps de Maurice Audin n'ayant jamais été retrouvé, la séquestration aurait pu théoriquement se prolonger au-delà de 1962.

Mais le juge d'instruction a refusé la plainte. Selon lui,

puisque Josette Audin a déjà porté plainte en 1957 pour « homicide volontaire » et que, plus tard, elle a « accepté un dédommagement pour le préjudice résultant du décès de son mari », cela signifie qu'elle est « persuadée (...) que son mari est mort » depuis 1957. Quant aux plaintes pour « enlèvement » et « crime contre l'humanité », la première tombe sous le coup de l'amnistie de 1962 et la seconde serait irrecevable, puisque ne s'appliquant qu'aux crimes commis pendant la Seconde Guerre mondiale ou après 1994.

Cette affaire montre que quarante ans après la fin de la guerre d'Algérie, généraux, magistrats et politiciens sont toujours prêts à couvrir les crimes de l'impérialisme français.

André ROYAN

On nous communique



L'association Louise Michel nous informe qu'une exposition consacrée à la vie de Louise Michel a été installée dans l'école de son village natal, à Vroncourt-la-Côte, dans la Haute-Marne (52).

L'exposition a été élaborée à partir de ses écrits et

de sa correspondance et fait revivre la figure de cette célèbre militante révolutionnaire.

Horaires d'ouverture du 15 juin au 15 septembre : vendredi, samedi, dimanche, lundi de 14 h à 18 h 30.

Tarif : 2 €. Gratuit pour les moins de 15 ans.

La chute des Bourses

UN SYSTÈME IRRATIONNEL ET IRRÉFORMABLE

Mardi 16 juillet la Bourse de Paris enregistrait une baisse de 14 % en dix jours, celle de New York de plus de 7 % sur la même période. En dix-huit mois l'indice des valeurs à Paris, le CAC 40, a subi une baisse supérieure à 50 %, ce qui signifie que des capitaux cotés en actions se sont dépréciés de centaines de milliards de francs, d'euros ou de dollars.

Comme toujours les spécialistes de la « prévision » boursière donnent une explication « rationnelle » après coup en déclarant que cette baisse, et en particulier la baisse accélérée de ces derniers jours, est la conséquence de la mise à jour des bilans truqués et arrangés de toute une série de grandes entreprises à travers le monde. Il s'agissait donc d'un « assainissement », après quoi tout irait mieux.

Pour tous ces gens il suffirait donc de remettre de l'ordre sur ce terrain, de sanctionner les « tricheurs » comme a dit Bush (en oubliant que sa famille est mouillée jusqu'au cou dans le scandale Enron), pour que tout revienne dans l'ordre des choses du bon vieil ordre capitaliste. Drôle de système dont le désordre est tel qu'il ne fait qu'aller d'un assainissement à une remise en ordre, d'une « consolidation » à une « réévaluation » ou à un repli, et l'on en passe.

En fait, ni la baisse actuelle des actions et produits financiers ni la hausse qui l'a précédée, n'ont quoi que ce soit de rationnel et de lié à une logique économique réelle. Si les fluctuations de la Bourse, et de la multitude folle des produits financiers qu'elles ont elles-mêmes créés à travers le

monde, étaient prévisibles et contrôlables, ça se saurait, et il n'y aurait plus de spéculateurs car tout serait écrit d'avance. Mais il est remarquable que les mêmes qui protestent contre la conduite de certains patrons qui seraient à l'origine des baisses actuelles ne se sont posés aucune question sur toute la période de hausse qui les a précédées.

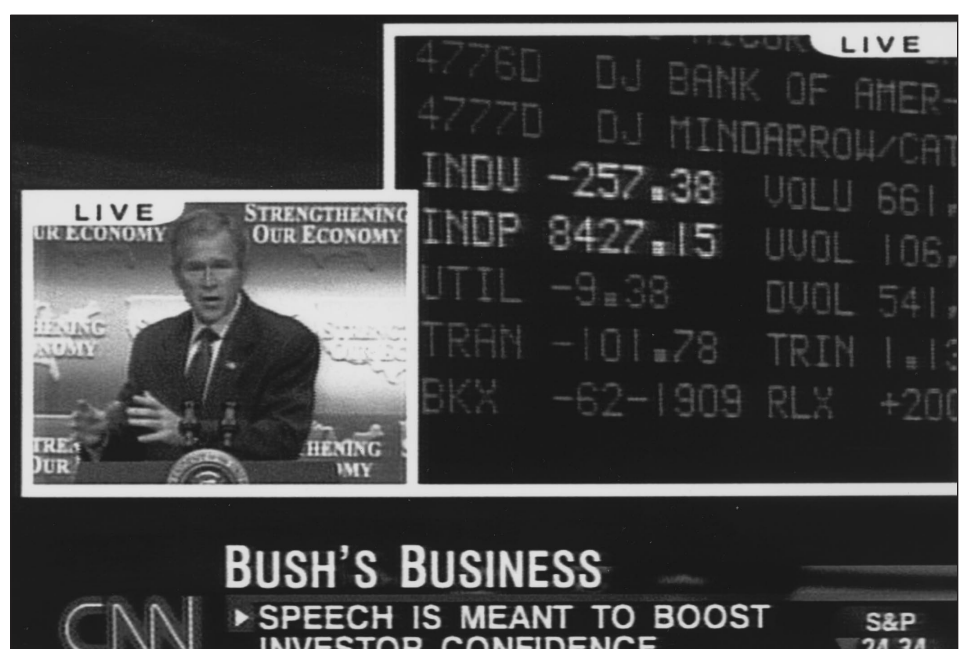
Tant que l'argent rentrait et permettait des bénéfices sur les placements financiers et des actions à la hausse de plus de 20 % et plus par an, c'était le paradis pour tous ces gens-là. Le fait que dans le même temps la production stagnait et que les richesses réelles produites n'augmentaient pas ou même régressaient en masse ne les amenait même pas à pondérer leur enthousiasme sur ce qu'ils appelaient la nouvelle révolution de la nouvelle économie, et sur les diatribes sans limites adressées à l'économie capitaliste, dite « économie de marché ».

Seulement la classe ouvrière, elle, a payé le prix fort, et bien réel, à ce mythe de l'augmentation ininterrompue de la valeur des actions. Dans toutes les entreprises, pour maintenir le prix des actions au plus haut, afin d'en garder le contrôle ou pour dégager l'argent nécessaire à racheter d'autres usines ou des groupes entiers, des sacrifices ont été imposés aux travailleurs. Intensification continue des rythmes de travail, baisse des salaires, licenciements collectifs par centaines de milliers, délocalisations massives, fermetures en série se sont succédés. Des secteurs entiers de production se sont tout d'un coup arrêtés, des régions entières ont été transformées en déserts économiques parce que les dirigeants pensaient ainsi provoquer une hausse, ne serait-ce que pro-

visoire, des résultats de l'entreprise susceptible de faire monter le cours des actions.

Une règle s'est imposée, fixant à 15% l'objectif minimum de rendements pour les capitaux investis. Combien de familles ont été poussées à cause de cela vers la misère ? Aujourd'hui il est évident que tous ces sacrifices imposés auront été vains. Le système est malade en profondeur, car il produit pour le marché, où tout s'achète et se vend – ou ne se vend pas – pour l'accumulation du

confiance que les acheteurs potentiels lui apportent. Mais le pire est que les conséquences seraient encore à supporter par les travailleurs et l'ensemble de la population laborieuse. Car pour garantir le revenu des classes riches mis en péril, on peut être sûr que Bush, Chirac et leurs semblables se précipiteront pour augmenter aides, abaissements des charges et cadeaux en tous genres, quitte à les prélever sur les fonds publics nécessaires au



Bush essayant de donner confiance aux épargnants... alors que la Bourse de New York affiche une baisse de 257 points.

profit privé, au lieu de produire de façon rationnelle en vue de la satisfaction des besoins de la population.

Maintenant on va peut-être vers une débandade boursière généralisée, car la valeur des innombrables produits financiers ne vaut quelque chose qu'en fonction de la seule

fonctionnement de tous les services publics indispensables à la vie du plus grand nombre. Et quitte à entraîner, après la faillite de la Bourse, la banqueroute des États et l'effondrement de toute l'économie.

Paul SOREL

LES PATRONS ET LEUR ARGENT

Sous couvert de transparence et d'une nouvelle loi censée obliger les patrons à rendre public ce qu'ils gagnent, la presse a rendu compte du montant des plus-values réalisées en 2001 sur les stock-options – actions distribuées aux cadres pour les intéresser aux résultats de l'entreprise. En fait, il s'agit d'une estimation des journalistes spécialistes de ces questions. Ainsi Jean-Marie Messier, l'ex-PDG de Vivendi Universal a réalisé 12,95 millions d'euros de plus-values (84,95 millions de francs) soit, en un an, l'équivalent de ce que gagnent 700 salariés ; sensiblement comme Bouygues, le roi du béton, avec ses 12,4 millions d'euros (81,34 millions de francs) ; Fourtou, l'ex-PDG d'Aventis, a capitalisé 8,3 millions d'euros soit

54,44 millions de francs, et Tchuruk, le PDG d'Alcatel, 6,92 millions d'euros...

Parmi les cinq plus grandes fortunes figure Madame Bettencourt au numéro 1 du palmarès, propriétaire de l'Oréal, avec 17,2 milliards d'euros. Sa fortune a progressé de 70 % en quatre ans. Suivent le patron de l'industrie du luxe, Bernard Arnault, tout comme la famille Auchan, avec 13,6 milliards d'euros, la famille Pinault-Le Printemps-La Redoute avec 8,3 milliards d'euros. Dassault avec 5,3 milliards d'euros fait presque figure de minuscule.

Et tous ces gens crient évidemment haro quand les travailleurs qui ont fait leur fortune osent revendiquer une hausse de salaire !

A. P.

LEUR SOCIÉTÉ DE PROVOCATION

Un téléphone mobile habillé d'or entre 6 000 et 24 000 euros (40 000 à 160 000 F) ; une nuit d'hôtel à 7 700 euros (plus de 500 000 F) ; une montre de série limitée au prix de 600 000 euros (3 900 000 F) : voici quelques-unes des petites dépenses que s'offrent en France les riches. Et il y en a d'autres, bien sûr, pour des objets d'usage plus courant : ainsi, un rouge à lèvres de couleur – mais de couleur unique – est vendu 700 euros – c'est-à-dire environ 5 000 F – pour « des femmes qui ont une forte exigence même si elles ne savent pas l'exprimer », selon un psychanalyste. Un bottier – collègue du chausseur que Roland Dumas fré-

quentait – tout autant à l'écoute des pieds de ses clients, propose la paire de bottes au prix de 3 500 euros, soit 23 000 F – ce qui, selon le vendeur-conseil, permet à l'amateur d'entamer « une histoire personnelle avec sa chaussure »...

Que dire des milliers d'autres histoires personnelles que chacun de ces parasites poursuit avec sa chemise millésimée ou sa paire de lunettes en écaille de tortue ?...

Car ces gens-là sont tout de même quelques milliers. Et tout cet argent gaspillé dans de telles dépenses n'est qu'une petite partie de leurs immenses fortunes.

D.M.